

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 JUILLET 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUMMEMURAZIONE DI L'AVENIMENTI D'ALERIA
DI U 1975**

**COMMÉMORATION DES ÉVÈNEMENTS D'ALERIA
DE 1975**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Commémoration des évènements d'Aleria de 1975

Les évènements d'Aleria, d'août 1975, sont considérés comme une date majeure de l'histoire contemporaine de la Corse.

Analysés par la plupart des historiens et analystes politiques comme l'acte fondateur du nationalisme corse moderne, ils marquent une césure à partir de laquelle va s'ouvrir une période marquée par une logique de conflit entre la Corse et l'État, trame sur laquelle vont venir se greffer les moments clés, au plan politique et sociétal, d'un demi-siècle de notre vie collective : création du FLNC le 5 mai 1976, statut particulier de la Corse en 1982, Statut Joxe en 1991, processus de Matignon, assassinat du préfet Erignac le 6 février 1998, accession des nationalistes aux responsabilités en décembre 2015...

Un demi-siècle d'une histoire tumultueuse, douloureuse, souvent tragique. Un demi-siècle pendant lequel la Corse et son peuple ont profondément changé, dans un monde lui aussi largement bouleversé : trajectoire économique et sociale, identité collective, mutations démographiques...

Les évènements d'Aleria font ainsi partie de notre histoire collective.

Une histoire dont les échos s'éloignent (deux générations sont passées depuis leur survenance), mais qui reste par ailleurs indissociable et totalement partie prenante d'un présent qui n'a pas fini de s'écrire, et à propos duquel les opinions qui s'expriment dans le cadre du débat démocratique sont plurielles, opposées, voire antagonistes.

La date anniversaire des 50 ans d'Aleria arrive en effet au moment où le Parlement français s'apprête à statuer sur une révision constitutionnelle visant à doter la Corse d'un statut d'autonomie, traduction institutionnelle d'une solution politique globale, incluant les dimensions économiques et sociales, et visant à tourner définitivement la page des logiques de conflit pour permettre à la Corse de s'engager irréversiblement sur le chemin de l'émancipation et de la paix.

Le processus en cours a donc, au-delà de ses aspects politiques, économiques, sociaux, culturels ou linguistiques, une dimension historique et symbolique : à la fois reconnaître l'existence d'un conflit, en identifier et en nommer les causes, et régler ce conflit par une solution politique et par les voies de la démocratie.

C'est à l'aune de ces éléments et de ces enjeux que le Conseil exécutif de Corse souhaite poser la question de la commémoration des évènements d'Aleria.

Sur le principe, il lui semble légitime de proposer à l'Assemblée de Corse de commémorer les événements d'Aleria, un demi-siècle après leur survenance.

La Collectivité de Corse est l'institution en charge de défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse. Il est donc conforme à sa vocation et à ses missions de commémorer un événement majeur de l'histoire contemporaine de la Corse.

Commémorer un événement est en effet une façon symbolique de l'inscrire dans la mémoire collective. C'est aussi en permettre la transmission : cet enjeu-là est, pour Aleria, plus prégnant que jamais, au moment où beaucoup de jeunes nés dans les années 2000 cherchent à se réapproprier une histoire qu'ils ne connaissent que par le récit familial ou la consultation des archives.

S'il semble légitime que la Collectivité de Corse commémore les événements d'Aleria, le Conseil exécutif de Corse propose qu'elle le fasse avec la distance que doit conserver une institution qui est celle de tous les Corses.

Ces événements font partie de notre histoire, mais c'est une histoire qui reste brûlante, douloureuse, et qui, par bien des aspects n'a pas fini de s'écrire.

Notre institution doit donc contribuer à en conserver la mémoire, mais en respectant la pluralité des opinions et des analyses, tant à l'égard des événements eux-mêmes, que de leur interprétation historique et politique.

C'est pourquoi il est proposé de distinguer deux modalités de participation à la commémoration des événements d'Aleria :

I - Concernant les journées des 21 et 22 août 2025

Il est proposé que la Collectivité de Corse soutienne l'action portée par l'associu « Aleria 75 » qui souhaite organiser une journée d'envergure sur le site à l'occasion des 50 ans de ces événements marquants de l'histoire de la Corse.

En 2025, l'associu « Aleria 75 » souhaite en effet donner une ampleur particulière à la cérémonie et se propose d'articuler au cours de cette journée différentes séquences : commémoratives, mémorielles et de transmission.

Le programme réparti sur la journée entière propose :

- une conférence ;
- une table ronde d'experts ;
- une cérémonie patrimoniale ;
- un vin d'honneur précédant une soirée culturelle ;
- le dévoilement d'une fresque artistique.

Le montant de l'aide sollicitée sur la base des devis transmis s'élevant à 27 948,16 € TTC, il est proposé d'accorder à l'associu ALERIA 75 une subvention d'un montant de 16 769,00 €, soit une aide à hauteur de 60 % du budget global.

Il est également proposé qu'en cette année de commémoration, la Collectivité de

Corse soutienne deux manifestations à dimension artistique et culturelle :

- **Une exposition de photos** : « *Aleria, une histoire photographique* » qui réunit les œuvres de Gérard KOCH et Christian BUFFA. Elle pourrait être accrochée et présentée dans la salle dédiée du site antique, à l'entrée du hameau.
- **Une pièce de théâtre proposée par l'associé TeatrEuropa** dans l'amphithéâtre de la ville antique : « *ALERIA 75 A.C. - I RUMANI FORA !* » qui choisit de transposer l'histoire dans la Rome républicaine. Pour évoquer les enjeux et les tensions d'un épisode marquant de l'histoire corse, la compagnie propose une approche distanciée et symbolique, inspirée par la Commedia dell'Arte, à la fois respectueuse des faits et inventive dans la forme.

Cette approche vise à la fois à rendre hommage à l'importance historique des événements et également à dépasser ces derniers, afin de démontrer l'ancrage contemporain de cette journée du 22 août.

II - Concernant la dimension historique et muséographique

Parallèlement, la Collectivité de Corse a entamé des démarches aux fins d'acquérir le terrain sur lequel se trouvait la cave où se sont déroulés les événements. L'objectif de cette acquisition est de permettre la création d'un espace de transmission et de mémoire.

Il est donc proposé, dans le cadre du présent rapport, l'acquisition d'une parcelle de terrain sise au sein de la Zone d'Activités de la Punta sur la Commune d'ALERIA, propriété de la Communauté de Communes de l'Oriente.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 197 000 €, soit 103 000 € pour le lot n° 4 d'une superficie de 1 494 m², et 94 000 € pour le lot n° 5 d'une superficie de 1 235 m².

La Communauté de communes de l'Oriente a délibéré favorablement pour la cession à la Collectivité de Corse des lots n° 4 et n° 5 lors de la séance du Conseil communautaire du 6 juin 2025, au montant fixé par le service des Domaines à 76 €/m².

Le coût de cette acquisition sera imputé sur le programme 6151 « Administration générale ».

Au-delà de la commémoration de cette page d'histoire, notre institution, garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, doit en effet participer à la création, sur le site même, dont elle sera prochainement propriétaire, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse, d'un espace de mémoire qui permettra d'enseigner et de comprendre.

Le Conseil exécutif souhaite ainsi inscrire cette démarche sur le long terme.

Pour ce faire, une procédure d'appel à projets sera très prochainement engagée, après présentation du contenu et des modalités du dispositif devant l'Assemblée de

Corse.

Dans un premier temps, il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le rapport présentant la démarche engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre de la commémoration des 50 ans des événements d'Aleria ;
- De donner une suite favorable à l'acquisition de la parcelle A 521 sise sur la commune d'ALERIA au prix fixé par les Domaines, soit 197 000 € ;
- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'associé « ALERIA 75 » pour l'organisation des 50 ans des événements d'ALERIA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.